

Frédéric Hocquard

L'annonce de la fermeture de Culture O Centre est un coup dur pour le réseau des agences culturelles. Le directeur d'Arcadi, en Île-de-France, défend un modèle plus que jamais opérant.



Chez Jeannette, Paris (10^e), le 29 février.

«Les agences culturelles sont l'expression de la modernité»

La Région Centre-Val de Loire a annoncé la fermeture prochaine de Culture O Centre. Quelle a été votre réaction en apprenant cette nouvelle ?
C'est assez soudain pour tout le monde. Et puis, c'est une vraie erreur. Les agences sont le bras armé de la puissance publique qui les finance. Elles sont réactives et ce sont aussi des endroits de coopération. Arcadi est, je pense, le seul endroit de coopération territoriale pour la culture dans cette région avec, autour de la table, les services de l'État, de la Région et d'autres collectivités. Quand la coopération culturelle est présentée par tous comme une solution aujourd'hui, les agences restent une opportunité pour la mettre en œuvre.

On entend souvent que la réintégration dans les services ne change rien au projet...

Ce n'est pas vrai, tout disparaît. D'abord, tout le monde n'est pas repris. J'ai été en dialogue avec la Région Centre-Val de Loire. C'est une Région de gauche, mais la décision est tout aussi brutale que sur d'autres territoires de droite. Il m'ont dit qu'ils feraient ainsi une économie d'1M€. Ce n'est donc pas seulement des frais de gestion de Culture O Centre, mais des emplois en moins. Quand on réintègre un projet, il redevient un dispositif parmi d'autres. Or, s'il a été un jour externalisé, c'est bien pour une raison. On perd alors toute la souplesse. Pour Arcadi, ce n'est pas un sujet de préoccupation

aujourd'hui. Ce n'est pas le projet de la nouvelle majorité régionale. Nous avons travaillé sur un dispositif commun avec d'autres agences régionales de Normandie, Languedoc, Aquitaine... Les Régions, elles, ne coopèrent pas entre elles, les agences oui.

Le modèle de agences a-t-il perdu de sa pertinence ?

Non. Il est en réalité à un endroit qui n'est pas travaillé par la puissance publique : celui de la coopération territoriale. Les agences sont aussi des lieux de coopération entre l'État et les collectivités territoriales. Si l'agence n'est plus pertinente, comment le faire. La coopération État/collectivités est plutôt en régression. Sous le dernier gouvernement de droite, par exemple, les nominations étaient le fait du prince. Que s'est-il passé depuis quatre ans ? À peu près la même chose. On n'a pas plus avancé. Dans ce cas, supprimons les agences, mais voit-on une alternative ? Les agences sont au contraire l'expression de la modernité.

Les agences ont-elles vraiment prouvé leur efficacité en soutien à la production et à la diffusion ?

Si nous n'avions pas une charte signée entre agences, les Régions et les DRAC ne feraient rien, à notre place, pour la diffusion. Au sein d'Arcadi, nous avons aussi mis en place un fonds de soutien à la recherche et à l'innovation, en se disant que dans cette filière économique, les acteurs n'ont pas la possibilité de

faire de la recherche et du développement. Une Région ou une DRAC n'aurait pas pu, elle serait restée engoncée pendant des années dans ses dispositifs.

Le pilotage d'une agence sur un territoire aussi riche en acteurs que l'Île-de-France pose-t-il des enjeux spécifiques ?

La question de l'export de nos spectacles ne se pose pas, mais la mise au vert des équipes est un vrai sujet pour redonner du souffle aux projets. La densité des acteurs sur le territoire impose que nous nous intéressions à la régulation du marché, mais aussi à la mise en réseau. Il y a 800 à 900 compagnies professionnelles sur le territoire, elles ne travaillent pas ensemble. Et puis, nous devons moraliser les conditions de la diffusion, car Paris reste un Avignon Off permanent avec une précarité très forte pour les compagnies.

Les budgets culturels régionaux vont-ils décroître inexorablement ?

J'aimerais que l'on soit radical. La puissance publique devrait redonner de l'argent à la culture, à travers la taxe Lescure qui pourrait être investie ailleurs que dans les industries culturelles. Et pourquoi n'oblige-t-on pas les collectivités locales à disposer dans leur budget d'un pourcentage minimum dédié à la culture ? On le fait bien dans le domaine du logement, avec un système d'amende à la clé en cas de non-respect. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON